|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée des Radiocommunications (AR-19)Charm el-Cheikh, Égypte, 21-25 octobre 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Document RA19/PLEN/83-F** |
| **31 octobre 2019** |
| **Original: anglais** |
| COMPTE RENDU DE LA CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DES RADIOCOMMUNICATIONS |
| Jeudi 24 octobre 2019, de 15 h 45 à 18 h 45 |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Documents |
| **1** | Ouverture de la séance | - |
| **2** | Adoption de l'ordre du jour | [ADM/27](https://www.itu.int/md/R19-RA19-ADM-0027/fr) |
| **3** | Examen des documents produits par la Commission 4Le Document PLEN/57, qui contient le projet de nouvelle Résolution UIT-R M. [ROLEOFITU-RFORBS] sur le rôle de l'UIT-R dans le développement constant de la radiodiffusion télévisuelle, sonore et multimédia, a été présenté. Aucune observation n'a été formulée et le document a été adopté.Le Document PLEN/58 portait sur deux contributions au titre desquelles des propositions de nouvelles résolutions sur les systèmes ITS et RSTT étaient présentées. Il était proposé qu'il valait mieux demander à la Commission d'études 5 de mettre à jour la Question 205/5 et de réfléchir à la nécessité d'élaborer un projet de Résolution UIT-R sur les systèmes ITS, qui serait alors présenté à l'Assemblée quatre ans plus tard. Il convenait de réfléchir à la nécessité d'élaborer un projet de nouvelle Question ou de nouvelle Résolution sur les systèmes RSTT en tenant compte de la contribution découlant de cette séance. Cette marche à suivre a été acceptée.Le Document PLEN/60 traitait du projet de révision de la Résolution 59. Il était proposé de supprimer l'expression «gamme d'accord» dans le titre et dans tout le document. Cependant, cette expression a été conservée, puisqu'elle figurait dans le *décide* et dans une note de bas de page. Par ailleurs, d'autres modifications ont été apportées, y compris au *considérant*. Enfin, le Directeur du Bureau des radiocommunications serait chargé de créer un site web pour permettre l'accès aux bases de données ENG. Les participants à la séance ont décidé de ne pas modifier la note de bas de page concernant les services fixe, mobile et de radiodiffusion. Le document a été approuvé moyennant ces modifications.Le Document PLEN/29 traitait d'un éventuel projet de nouvelle Question sur les éventuelles incidences de l'énergie électromagnétique non intentionnelle provenant d'appareils électriques ou électroniques. L'Assemblée a proposé d'inviter les administrations à contribuer directement aux travaux de la CE 1 et de la CE 3 pour réviser les Questions existantes pertinentes. | PLEN/[57](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0057/fr), [58](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0058/fr), [60](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0060/fr) |
| **4** | Examen des documents produits par la Commission 5Il était proposé dans les Documents PLEN/62, 64 et 65 de supprimer les Résolutions UIT-R 43, 35 et 34. Les participants à la séance ont accepté de supprimer lesdites Résolutions. Il était proposé dans les Documents PLEN/59, 61, 66, 67 et 68 d'apporter des mises à jour d'ordre rédactionnel à des Résolutions UIT-R existantes. Aucune observation n'a été formulée et les documents ont été adoptés. | PLEN/[59](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0059/fr), [61](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0061/fr), [62](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0062/fr), [64](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0064/fr), [65](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0065/fr), [66](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0066/fr), [67](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0067/fr), [68](https://www.itu.int/md/R19-RA19-C-0068/fr) |
| **5** | Examen du Rapport du Président et des documents émanant de la Commission d'études 5Le Président de la CE 5 a présenté son rapport sur les activités menées par la CE 5 lors de la dernière période d'études. La République islamique d'Iran a invité les Présidents des groupes de travail à faire tout leur possible pour élaborer leurs rapports dans un format similaire. L'Administration a par ailleurs estimé que la Recommandation M.1036-5 n'aurait pas dû être présentée à l'Assemblée, mais qu'elle aurait dû être traitée dans le cadre des activités normales de la CE 5 et du GT 5D. La République islamique d'Iran a aussi demandé que les CE dont les travaux portaient sur des points de l'ordre du jour des CMR évitent de recourir au processus d'approbation en deux étapes de projets de Recommandation, c'est-à-dire qu'un document de travail ne devrait pas devenir dans l'immédiat un projet de Recommandation et devrait en tout état de cause être établi par consensus.Le contenu des Documents 5/1002, 1003 et 1004 serait traité par le Secrétariat en vue de l'élaboration d'une nouvelle version de la Résolution 4.Il a été proposé à l'Assemblée d'adopter les Documents 5/1005 et 5/1006 portant respectivement sur un projet de révision de la Recommandation M.585 et sur un projet de révision de la Recommandation M.1174, qui sont des Recommandations incorporées par référence. Les participants à la séance ont accepté cette proposition.Le Document 5/1007 contenait un projet de nouvelle Recommandation M.[AMRD] sur les caractéristiques techniques des dispositifs de radiocommunication maritimes autonomes fonctionnant dans la bande de fréquences 156‑162,05 MHz. Les participants à la séance ont décidé d'approuver ce document.Le Document 5/1008 contenait un projet de nouvelle Recommandation M.[MS-RXCHAR-28] sur les caractéristiques et critères de protection des récepteurs des systèmes du service mobile dans la gamme de fréquences 22,5‑22,9 GHz à utiliser dans les études de partage et de compatibilité. Sur proposition de l'Administration de la France, le texte suivant est ajouté dans le compte rendu:«Il a été proposé d'inclure dans le projet de nouvelle Recommandation UIT-R M.[MS-RXCHAR-28] un texte indiquant qu'il est nécessaire d'étudier plus avant les critères de brouillage à court terme applicables aux caractéristiques des systèmes du service mobile figurant dans la Recommandation. Cependant, il a été souligné que l'AR ne disposait pas de l'expertise technique permettant d'aborder et de résoudre la question technique relative aux critères de protection contre les brouillages applicables à ces systèmes. En outre, le champ de cette question peut être beaucoup plus large, afin d'inclure plusieurs services radioélectriques de Terre, dont les services mobile, mobile aéronautique, maritime et de radionavigation, relevant de la compétence de la CE 5.Par conséquent, l'AR-19 a conclu qu'il pouvait être utile que la CE 5 examine plus avant les aspects techniques associés aux critères de protection applicables à ces services radioélectriques de Terre, y compris la possibilité de définir les valeurs des critères de protection à court terme et à long terme applicables à ces services, si nécessaire.» | 5/[1001](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1001/fr), [1002](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1002/fr), [1003](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1003/fr), [1004](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1004/fr), [1005](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1005/fr), [1006](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1006/fr), [1007](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1007/fr), [1008](https://www.itu.int/md/R15-SG05-RP-1008/fr) |
| **6** | Examen du Rapport du Président et des documents émanant de la Commission d'études 4Le Président de la CE 4 a présenté son rapport sur les activités menées par la CE 4 lors de la dernière période d'études.Le contenu des Documents 4/1002, 1003 et 1004 serait traité par le Secrétariat en vue de l'élaboration d'une nouvelle version de la Résolution 4. | 4/[1001](https://www.itu.int/md/R15-SG04-RP-1001/fr), [1002](https://www.itu.int/md/R15-SG04-RP-1002/fr), [1003](https://www.itu.int/md/R15-SG04-RP-1003/fr), [1004](https://www.itu.int/md/R15-SG04-RP-1004/fr) |
| **7** | Examen du Rapport du Président et des documents émanant de la Commission d'études 1Le contenu des Documents 1/1002, 1003 et 1004 serait traité par le Secrétariat en vue de l'élaboration d'une nouvelle version de la Résolution 4. | 1/[1001](https://www.itu.int/md/R15-SG01-RP-1001/fr), [1002](https://www.itu.int/md/R15-SG01-RP-1002/fr), [1003](https://www.itu.int/md/R15-SG01-RP-1003/fr), [1004](https://www.itu.int/md/R15-SG01-RP-1004/fr) |
| **8** | Examen du Rapport du Président et des documents émanant de la Commission d'études 3Le Président de la CE 3 a présenté son rapport sur les activités menées par la CE 3 lors de la dernière période d'études.L'Administration de la République islamique d'Iran a fait observer que les travaux de la CE 3 étaient menés par des scientifiques, des experts et des professionnels dévoués à rendre service à la communauté des radiocommunications et au monde entier, que ces travaux étaient essentiels pour les travaux préparatoires des commissions d'études en vue des CMR et qu'il était nécessaire de déclarer publiquement à la communauté des radiocommunications que l'ensemble des participants à l'Assemblée des radiocommunications exprimaient leur gratitude et leur reconnaissance aux scientifiques travaillant au sein de la CE 3 pour leur dévouement et leur engagement.Le contenu des Documents 3/1002, 1003 et 1004 serait traité par le Secrétariat en vue de l'élaboration d'une nouvelle version de la Résolution 4. | 3/[1001](https://www.itu.int/md/R15-SG03-RP-1001/fr), [1002(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG03-RP-1002/fr), [1003](https://www.itu.int/md/R15-SG03-RP-1003/fr), [1004](https://www.itu.int/md/R15-SG03-RP-1004/fr) |
| **9** | Examen du Rapport du Président et des documents émanant de la Commission d'études 6Le contenu des Documents 6/1002(Rév.1), 1003 et 1004 serait traité par le Secrétariat en vue de l'élaboration d'une nouvelle version de la Résolution 4. | 6/[1001](https://www.itu.int/md/R15-SG06-RP-1001/fr), [1002(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R15-SG06-RP-1002/fr), [1003](https://www.itu.int/md/R15-SG06-RP-1003/fr), [1004](https://www.itu.int/md/R15-SG06-RP-1004/fr) |
| **10** | DiversL'Administration de la Corée (Rép. de) a invité le Bureau à présenter, lors de la prochaine AR, les taux de participation des Vice-Présidents des commissions d'études. L'Administration de la République islamique d'Iran s'est associée à cette proposition, en invitant en outre à définir le rôle de ces Vice-Présidents. Les participants à la séance ont convenu d'inviter le Directeur à présenter les statistiques susmentionnées lors de la prochaine Assemblée. |  |
|  | Le Président a indiqué que la prochaine séance se tiendrait le vendredi 25 octobre à 9 h 00 et a déclaré close la séance à 18 h 45. |

S. Pastukh

Président de l'AR-19

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_